

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
 les routes départementales 41, 40, 14, 40, 163
 les communes de LA CHAPELLE-GLAIN, SAINT-JULIEN-DE-
 VOUVANTES, ERBRAY

Référence : HS RD41
 N° : T-C-2024-03-017

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE
 LES MAIRES DES COMMUNES DE LA CHAPELLE-GLAIN, SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES,
 ERBRAY**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L2213-1 et suivants ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur les routes départementales 41, 40, 14, 40, 163 afin de sécuriser une manifestation sportive (course cycliste Région Pays de la Loire Tour - 2 ème étape Châteaubriant - Saumur).

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur les routes départementales 41 classée RDL2 entre les PR 13 + 20 et 17 + 82, 40 classée RDL2 entre les PR 5 + 546 et 8 + 221, 14 classée RDL2 entre les PR 14 + 616 et 14 + 771, 40 classée RDL2 entre les PR 0 + 10 et 5 + 509, 163 classée RP1 entre les PR 11 + 38 et 18 + 111*, sur le territoire des communes de LA CHAPELLE-GLAIN, SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES, ERBRAY.

Il est accordé un **usage exclusif temporaire de la chaussée** à la manifestation sportive intitulée « **Région Pays de la Loire Tour** », sur les portions de voies empruntées suivantes :

Route départementale n° 41 classée RDL2 entre les PR 13 + 20 et 17 + 82,

Route départementale n°40 classée RDL2 entre les PR 5 + 546 et 8 + 221,

Route départementale n°14 classée RDL2 entre les PR 14 + 616 et 14 + 771,

Route départementale n°40 classée RDL2 entre les PR 0 + 10 et 5 + 509, -

Route départementale n°163 classée RP1 entre les PR 11 + 38 et 18 + 111*, sur le territoire des communes de LA CHAPELLE-GLAIN, SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES, ERBRAY.

* Coordonnées GPS : RD41 de 47.700227,-1.365936 à 47.665838,-1.353190 - RD40 de 47.665802,-1.353068 à 47.655514,-1.318203 - RD14 de 47.655326,-1.317649 à 47.656860,-1.317581 - RD40 de 47.656927,-1.317381 à 47.645831,-1.252228 - RD163 de 47.645698,-1.251697 à 47.610548,-1.174924

* Coordonnées GPS : RD41 de 47.700227,-1.365936 à 47.665838,-1.353190 - RD40 de 47.665802,-1.353068 à 47.655514,-1.318203 - RD14 de 47.655326,-1.317649 à 47.656860,-1.317581 - RD40 de 47.656927,-1.317381 à 47.645831,-1.252228 - RD163 de 47.645698,-1.251697 à 47.610548,-1.174924

Le mercredi 03 avril 2024

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

La restriction sera mise en œuvre de jour de 12h00 à 13h30.

ARTICLE 2

Sur l'itinéraire de la course cycliste, l'ordre des priorités, prévu par le code de la route, est provisoirement modifié au moment du passage de la course pour permettre son bon déroulement et assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route. Durant chaque épreuve, la course bénéficie de l'usage exclusif temporaire de la chaussée.

- Les participants à la course cycliste sont prioritaires aux intersections et lors des traversées de routes.
- Sur l'itinéraire de la course cycliste, les usagers sont tenus de céder le passage à la course en s'arrêtant ou en se garant pour permettre son bon déroulement.
- Les usagers doivent respecter les instructions des signaleurs et ne peuvent reprendre leur marche qu'après accord de ces derniers ou après le passage du véhicule informant de la fin de la manifestation.
- Les signaleurs facilitent le déroulement des épreuves dans le cadre de l'usage exclusif temporaire de la chaussée et peuvent être fixes ou mobiles. Ils peuvent s'écarter du bord de la chaussée.
- Sur l'itinéraire, le stationnement de tous les véhicules sera interdit.

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'organisateur de la manifestation (MSCO, 80 rue de la Pie 72250 Brettes-les-Pins),

La sécurité de l'épreuve sera assurée par des signaleurs missionnés par l'organisateur de la manifestation. Ils seront positionnés à chaque carrefour le long de la course. En dehors des carrefours ils encadreront les coureurs afin de faire respecter les priorités

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de LA CHAPELLE-GLAIN, SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES, ERBRAY et détenu par les signaleurs.

ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Directeurs généraux des services des communes de LA CHAPELLE-GLAIN, SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES, ERBRAY,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAPELLE-GLAIN

Le 07/03/2024

P/0 Le Maire
L'Adjoint à la Voie
Mr Emmanuel FLOTEAU



Fait à NOZAY

Le 07 MARS 2024

Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement

Philippe BELIZAIRE

Fait à ERBRAY

Le 05/03/2024

Le Maire



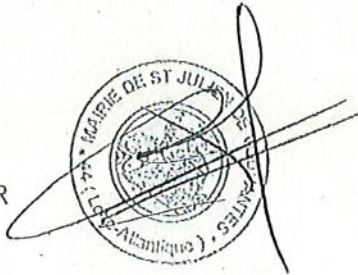
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

Fait à SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Le 04/03/2024

Le Maire

Jean-Michel CHEVALIER

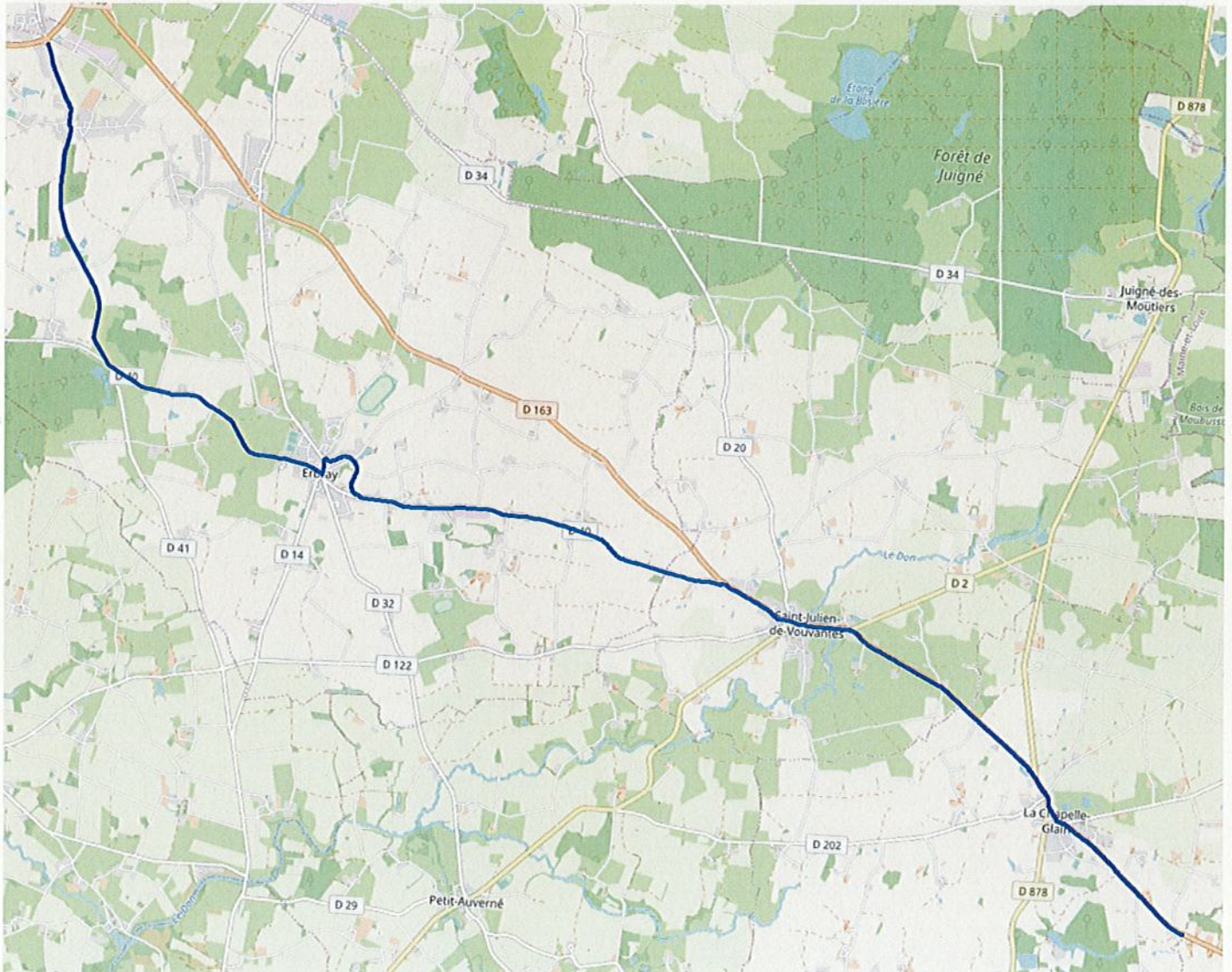


Une copie sera adressée à :

- Le groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2024-03-017
Plan de situation

Situation de la manifestation



HOUSSAIS Stephane

De: MENARD Joel
Envoyé: mardi 6 février 2024 17:12
À: HOUSSAIS Stephane
Cc: GARNACHE Stephane; HERVE Vincent; PRIER Gilles; MUSTIERE Nicolas; ARAGON Stephane
Objet: RÉ: AVIS tour région Pays de la Loire

J'étais allé en réunion préparatoire avec Stephane Aragon en mairie.

J'avais juste proposé la pose par nos services de textos villages : la fayère, RD41/RD 771 et RD 40/RD41 les landelles

COURSE CYCLISTE
MERCREDI 3/04
PERTURBATIONS
DE 11H30 À 12H30

Avis Rendu le 13/02 à 13h25

Joël MENARD

Département de Loire-Atlantique
Responsable du Secteur Châteaubriant
Délégation Châteaubriant
Service Aménagement
Tél. 02 76 64 25 65 (n° interne 70 65)
Port. 06 37 39 16 59

joel.menard@loire-atlantique.fr



De : HOUSSAIS Stephane <Stephane.HOUSSAIS@loire-atlantique.fr>

Envoyé : mardi 6 février 2024 16:40

À : MENARD Joel <Joel.MENARD@loire-atlantique.fr>

Cc : GARNACHE Stephane <Stephane.GARNACHE@loire-atlantique.fr>; HERVE Vincent <Vincent.HERVE@loire-atlantique.fr>; PRIER Gilles <Gilles.PRIER@loire-atlantique.fr>; MUSTIERE Nicolas <Nicolas.MUSTIERE@loire-atlantique.fr>

Objet : AVIS tour région Pays de la Loire

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint le dossier du tour de la Région des Pays de la Loire.

Merci de me donner votre avis par retour de mail.

Cordialement

Stéphane HOUSSAIS

Département de Loire-Atlantique
Assistant Gestion - Exploitation
Service Aménagement Délégation de Chateaubriant

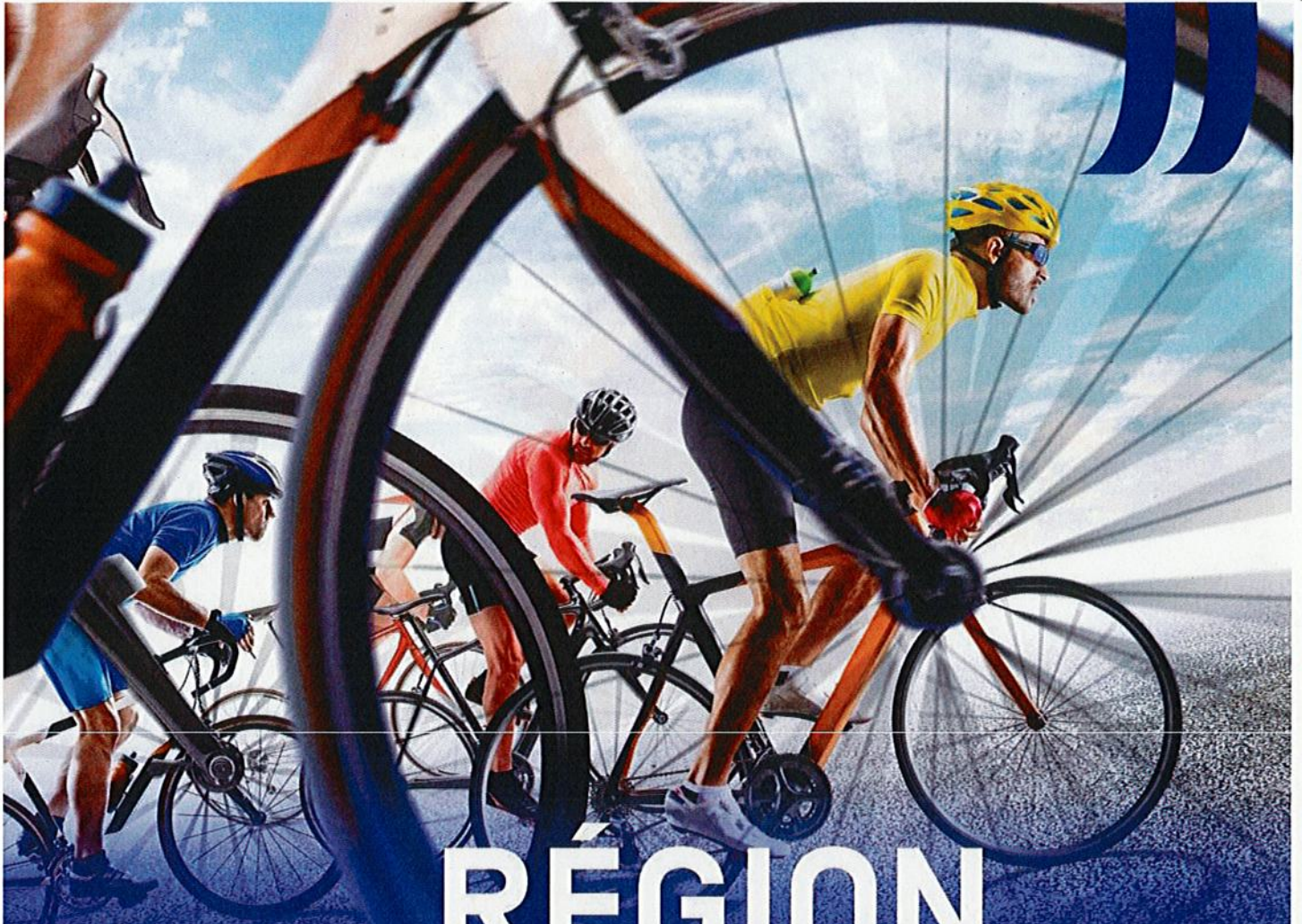
stephane.houssais@loire-atlantique.fr



Retrouvez tout le Département
en ligne sur loire-atlantique.fr

VILLES TRAVERSEES	ITINERAIRES	Km Fait	Km Restant	horaires coureurs 40K/h	horaires coureurs 42K/h	horaires coureurs 44K/h
DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE						
	CHATEAUBRIANT					
	Rassemblement:	0	163,0	11h50	11h50	11h50
	Place Charles de Gaulle		163,0	12h00	12h00	12h00
PN	 Passage à niveau					
	Rue Pasteur - Route d'Aceis					
	Les Briotais-Moulin de Garenne-Les Fougères					
	La Feuvrais	3,8				
	Départ Réel					
	D41- Face Rue des Iris	0	163,0	12h10	12h10	12h10
	D41- La Croix des Landelles - Direction Erbray	3	160,0	12:14	12:14	12:14
	ERBRAY					
	A Droite- D14- Direction Le Grand Auvergné	6,1	156,9	12:19	12:18	12:18
	A Gauche- D32- Direction Le Petit Auvergné	6,2	156,8	12:19	12:18	12:18
	Tout Droite de l'Outre- D40	6,3	156,7	12:19	12:19	12:18
	A Droite- D163- Vers Saint Julien-de-Vouvante	11,1	151,9	12:26	12:25	12:25
	LA CHAPELLE GLAIN					
	Tout Droit vers La Chapelle-Glain	12,3	150,7	12:28	12:27	12:26
	A Droite- D163- vers La Chapelle-Glain	13	150,0	12:29	12:28	12:27
	SAINTE-JULIEN-DE-VOUVANTES					
	Tout Droit direction Candé- D163	13,1	149,9	12:29	12:28	12:27
	Légèrement à Gauche direction Candé- D163	16,5	146,5	12:34	12:33	12:32
	D163, D32- D163 Tout Droit- Direction Candé	22,2	140,8	12:43	12:41	12:40
	CANDE					
	D163- 2ème sortie à Droite Candé centre	30,1	132,9	12:55	12:53	12:51
	Rue de Bretagne, A Droite	30,4	132,6	12:55	12:53	12:51
	Ravitaillement					
	Rue Carnot, A Droite	30,5	132,5	12:55	12:53	12:51
	2ème sortie, D6- Direction Cholet	31	132,0	12:56	12:54	12:52
	D6- Direction Belligné	31,5	131,5	12:57	12:55	12:52
	Tout droit - D6- Direction La Cornuaille; D6	31,8	131,2	12:57	12:55	12:53
PC	Point chaud					
	Face Rue du Moulin, D6	37,9	125,1	13:06	13:04	13:01
	CORNUAILLE					
	Tout droit - D6	38	125,0	13:07	13:04	13:01
	Ravitaillement					
	Ravitaillement, D6 Sortie de Cornuaille	38,9	124,1	13:08	13:05	13:03
	A Gauche, D219, Direction Villemoisan	39,1	123,9	13:08	13:05	13:03
	VILLEMOISAN					
	A Gauche D102, Direction St Augustin des Bois	47,8	115,2	13:21	13:18	13:15
	ROMAGNE					
	A Droite D102, Direction St Augustin des Bois	50,8	112,2	13:26	13:22	13:19
GR	Grimpeur					
	Chemin la Bottellerie - D102	53,2	109,8	13:29	13:26	13:22
	ST AUGUSTIN DES BOIS					
	A Gauche, D102, D15; D15	56,1	106,9	13:34	13:30	13:26
	A Droite, D15; D961 vers St Georges sur Loire	56,2	106,8	13:34	13:30	13:26
	ST GEORGES SUR LOIRE					
	A Gauche direction Angers	62,5	100,5	13:43	13:39	13:35
	2ème sortie à Droite. Savennière, D961	62,7	100,3	13:44	13:39	13:35
	Tout droit, D961, D311; D961 ; Chalennes	64,3	98,7	13:46	13:41	13:37
	2ème sortie à Droite. D961, Chalennes	65	98,0	13:47	13:42	13:38
	D961, D111; D111- direction La Possonnière	66,6	96,4	13:49	13:45	13:40
	LA POSSONNIERE					
	D111	71	92,0	13:56	13:51	13:46
	 D111, A Gauche; D111	72,5	90,5	13:58	13:53	13:48
	 SAVENNIERE					
	D111, A Droite; Direction Angers	74,8	88,2	14:02	13:56	13:52
	2ème sortie à Droite, D106 ; Direction Rochefort/ Loire	75,1	87,9	14:02	13:57	13:52
PC	Point Chaud					
	D106, Panneau de Rochefort	77,8	85,2	14:06	14:01	13:56

Départements	Villes
44	Châteaubriant
44	Erbray
44	Saint-Julien-de-Vouvantes
44	La-Chapelle-Glain
44	le Pins
44	Vallon-de-L'Erdre
49	Candé
49	La Cornuaille
49	Villemoisian
49	Saint-Augustin-des-Bois
49	Blaison-Saint-Sulpice
49	Saint-Germain-des-Prés
49	Saint-Georges-sur-Loire
49	La Possonnière
49	Savennière
49	Béhuard
49	Rocheford-sur-Loire
49	Denée
49	Mozé-sue-Louet
49	Soulaines-sur-Aubance
49	Brissac-Quincé
49	Brissac-Loire-Aubance
49	Chemellier
49	Grezillé
49	Saint-Pierre-en-Vaux
49	Gennes-Val-de-Loire
49	Chênehutte-Treves-Cunault
49	Bagneux
49	Saumur



REGION PAYS DE LA LOIRE TOUR

2-5 AVRIL 2024

4 JOURS • 700 KM • 8 VILLES ÉTAPES
regionpaysdelaloire-tour.fr

© Région des Pays de la Loire, Getty Images - LAURE 2023.



**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**



Quel plaisir de vibrer à nouveau au rythme du Région Pays de la Loire Tour !

La 1^{ère} édition était un défi, nous l'avons relevé avec succès avec Laurent Drouault et son équipe, ainsi qu'avec l'ensemble des bénévoles : 3,4 millions de téléspectateurs, plus de 50 000 spectateurs, des émotions grandeur nature et une belle fête populaire.

Pour cette 2^{ème} édition, qui se déroulera du 2 au 5 avril, nous voulons continuer à surprendre, innover, rassembler autour de notre ambition pour le vélo. C'est l'objectif de l'épreuve féminine que nous avons ajoutée cette année. En cette année olympique et paralympique, nous aurons également de nouvelles animations pour faire vivre les valeurs du sport et les savoir-faire de notre belle région.

A travers les villes étapes que nous dévoilons aujourd'hui, nous voulons présenter au plus grand nombre la beauté de nos cinq départements, de nos paysages, de nos trésors naturels et patrimoniaux.

« nous voulons continuer à surprendre, innover, rassembler autour de notre ambition pour le vélo »

Ce magnifique parcours, qui représentera la diversité de notre territoire, sera un formidable terrain de jeu pour les équipes professionnelles qui inscriront le Région Pays de la Loire Tour à leur calendrier.

Dès à présent, les villes, les départements, les écoles, les collèges et les lycées, les associations, les clubs, les commerçants vont pouvoir s'emparer de la course, de ce beau projet de territoire, pour se l'approprier, le partager et le faire vivre. Le Région Pays de la Loire Tour

Rendez-vous le 2 avril, sur le bord des routes, dans les villages départs et les villes d'arrivée, et bien entendu, sur la chaîne L'Equipe.

Vivement le grand départ du Région Pays de la Loire Tour !

CHRISTELLE MORANAÏS
PRESIDENTE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
TOUR

**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**



Communiqué de presse

Nantes, le 1^{er} décembre 2023

Région Pays de la Loire Tour 2024

Rendez-vous pour un grand moment de sport et d'émotions du 2 au 5 avril !

Après une 1^{ère} édition qui a rencontré son public, le Région Pays de la Loire Tour 2024 s'élancera le 2 avril prochain. Une vingtaine d'équipe cyclistes internationales batailleront pendant 4 étapes aussi sportives qu'inoubliables, à travers les 5 départements de la région. Cette 2^e édition s'ouvre également au cyclisme féminin avec une nouvelle épreuve, « La féminine », qui se déroulera le 3 avril à Saumur. Portée par la Région des Pays de la Loire, la course a été suivie en 2023 par 50 000 spectateurs et plus de 3,4 millions de téléspectateurs. Cet événement résolument régional est aussi une grande fête populaire et de partage d'émotions fortes ; il donne à voir au monde entier les richesses du patrimoine des Pays de la Loire grâce à la retransmission quotidienne de l'épreuve sur La Chaîne l'Equipe.

4 ETAPES POUR FAIRE RAYONNER LES PAYS DE LA LOIRE ET UNE NOUVEAUTE : « LA FEMININE »

Les 5 départements seront mis à l'honneur, à travers un parcours qui fera rayonner le patrimoine riche et diversifié de la Vendée, qui accueillera le Grand départ de cette 2^e édition à Fontenay-le-Comte, la Loire Atlantique, le Maine et Loire, la Mayenne et la Sarthe. L'étape d'arrivée passera par la côte de Gazonfier, passage crucial pour les coureurs et rendez-vous de choix pour les spectateurs en quête d'émotions fortes.

Mardi 2 avril – Grand départ de Fontenay-le-Comte (85) > Saint-Jean-de-Monts (85)

Mercredi 3 avril – Châteaubriant (44) > Saumur (49) où se tiendra La Féminine

Judi 4 avril – Segré-en-Anjou-Bleu (49) > Château-Gontier (53)

Vendredi 5 avril – Marolles-les-Braults (72) > Le Mans (72)

Nouveauté : une épreuve féminine rejoint le programme cette année. Parce que la passion du vélo se partage, la Région a souhaité ajouter, dès cette 2^e édition, une épreuve dédiée aux coureuses. Co-organisée par la Team Elles, cette course de 113 km (classe 1.2.) se déroulera sur la boucle d'arrivée de l'étape 2. Rendez-vous pour ce challenge au féminin mercredi 3 avril à Saumur !

UN EVENEMENT SPORTIF D'ENVERGURE RETRANSMIS SUR LA CHAINE L'EQUIPE

Inscrit au calendrier de l'Union cycliste internationale, le Région Pays de la Loire Tour se situe juste avant le Paris-Roubaix et accueille une vingtaine d'équipes professionnelles et semi-professionnelles. Sa direction sportive est assurée par Laurent Drouault, à la tête du MSCO, Le Mans Sarthe Cyclisme Organisation, qui concocte un parcours diversifié et technique qui met les coureurs à l'épreuve.

Le Région Pays de la Loire Tour est retransmis en direct sur la Chaîne l'Equipe qui assure 3h30 de direct chaque jour et accueille un plateau sportif à l'arrivée de chaque étape.

Informations : <https://www.regionpaysdelaloire-tour.fr> #regiontour

CONTACT PRESSE

Sophie Ferger sophie.ferger@paysdelaloire.fr
02 28 20 65 30 / 07 72 21 16 97

RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
TOUR

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE